



Baie-Comeau

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION DU RÈGLEMENT 2023-1076
POUR RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE – BOULEVARD BLANCHE
ET RÉHABILITATION DES CONDUITES D'ÉGOUTS – RUES DIVERSES
EMPRUNT DE 3 176 700 \$**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance publique du conseil municipal tenue le 27 février 2023, le conseil municipal a adopté le Règlement 2023-1076 pour réfection de la chaussée – boulevard Blanche et réhabilitation des conduites d'égouts – rues diverses – Emprunt de 3 176 700 \$.
2. Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 22 mars 2023.
3. Ce règlement entre en vigueur à compter de la date de publication du présent avis et peut être consulté sur le site Web de la Ville au www.ville.baie-comeau.qc.ca sous l'onglet « Services – Réglementation – Règlements municipaux – Règlements d'emprunt » ou aux heures habituelles de travail à la maison du patrimoine Napoléon-Alexandre-Comeau, Service du greffe, affaires juridiques et cour municipale au 2, place La Salle à Baie-Comeau.

Baie-Comeau, le 23 mars 2023

**Me Annick Tremblay, greffière et
directrice des affaires juridiques**